

## ÉDITORIAL

Le résultat de l'élection présidentielle exprime un désaveu pour Nicolas Sarkozy, sa politique autoritaire, antisociale et sa façon de gouverner. Il en est de même pour son gouvernement et les forces politiques qui l'ont soutenu.

La CGT s'en félicite et poursuivra son combat contre la division, les idées d'extrême-droite et les discriminations, pour le " travailler et vivre ensemble ".

Ce contexte doit permettre un véritable changement avec des mesures immédiates permettant l'amélioration des conditions de vie des salariés actifs, retraités et privés d'emploi, mais aussi une autre répartition des richesses au service de l'humain.

Pour ce faire, il faudra que le nouveau gouvernement avec sa majorité, si elle existe (au moment où cet édito est écrit les élections législatives n'ont pas eu lieu) aille au-delà de quelques réformes, il sera donc nécessaire que les salariés pèsent de tout leur poids.

### En effet plusieurs dossiers sont sur la table.

La protection sociale dont les cotisations, qu'elles soient payées par le salarié ou l'employeur, représentent une part socialisée de la rémunération.

C'est la contrepartie directe du travail effectué. Cette partie de la rémunération est répartie solidairement selon les besoins de chacun au cours de sa vie, maladie, aide à la famille, retraite etc. C'est un système à la fois égalitaire et imprégné d'un idéal de fraternité.

La CGT, si elle ne nie pas la nécessité d'améliorer la provenance des ressources, est opposée à tout système qui remettrait en cause les principes évoqués plus haut.

La CGT a des propositions à faire à ce sujet, augmentation des salaires (SMIC à 1700 euros) et des pensions de retraite, suppression des exonérations des cotisations sociales patronales, taxation des revenus financiers et développement d'une politique favorisant les investissements créateurs d'emplois.

Si pour la retraite, un pas a été fait pour permettre à certains de bénéficier de la retraite à 60 ans, on est encore loin de l'abrogation de la loi généralisant le départ à 62 ans.

L'emploi, qui était déjà une préoccupation avant les élections, continue à se dégrader, beaucoup de plans sociaux ayant été différés (45 000 emplois selon la CGT).

Ces dossiers ont été présentés par la délégation CGT reçue par le premier ministre le 29 mai dernier.

Pour la suite nous verrons après les réunions prévues en juin et juillet.

### Que peuvent attendre les retraités de la nouvelle donne politique ?

Ils peuvent espérer que la perte d'autonomie ne soit pas traitée de la même façon que par le gouvernement précédent et donc renvoyée à une solution individuelle, c'est-à-dire une manne pour les compagnies d'assurance avec à la clef un renforcement de la spéculation financière.

Tout autre est la proposition de la CGT avec la création d'un risque supplémentaire dans le cadre de la sécurité sociale, c'est-à-dire une couverture solidaire. Ils peuvent espérer aussi que la casse des services publics cesse et ainsi retrouver un bureau de poste à proximité, un hôpital répondant à leurs besoins spécifiques sans avoir à parcourir des dizaines et des dizaines de kilomètres etc.

Tout cela n'est pas exorbitant mais il faudra certainement malgré tout, ne pas attendre que cela "tombe tout rôti" de par la bienveillance du nouveau pouvoir.

Pour ce qui concerne les salariés et la CGT, il est évident qu'il faudra comme toujours lutter pour obtenir des avancées, peut-être avec moins de mépris de la part de nos interlocuteurs gouvernementaux, mais n'attendons pas 5 ans, avec le risque d'un vote de désespoir lors des prochaines élections nationales et ses conséquences.

Pour mener ce combat et créer un rapport de force favorable, le renforcement de la CGT est un impératif pour les actifs mais aussi pour les retraités, avec comme premier objectif la prise en compte par tous de la continuité syndicale. On ne peut se satisfaire de la situation actuelle avec l'érosion des adhérents retraités, à part pour quelques unions fédérales de retraités.

Notre UFR compte sur la mobilisation de tous et principalement de nos camarades actifs qui, doivent comprendre qu'un syndiqué perdu lors de son départ à la retraite est une perte pour toute la CGT.

Les unions confédérales de retraités ont décidé de demander à rencontrer les groupes parlementaires en septembre après s'être adressées à eux sur les revendications des retraités : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la perte d'autonomie. Une conférence de presse est prévue à l'issue de ces réunions.

Alors le seul moyen de gagner est à la fois simple, bien que demandant beaucoup de détermination et d'énergie, c'est le renforcement de toute la CGT et la mobilisation massive des salariés : actifs, privés d'emplois et retraités.

► Par Jean-Paul AUGIRON  
Membre de la CE UFR

## Mutualité (suite)

### Une MUTUELLE " sur mesure "

Dans le " Lien " de mars 2012 (page 20), nous vous avons parlé d'une Mutuelle mise en place par nos camarades du Syndicat CGT de l'AFPA en faveur des salariés prenant leur retraite à laquelle pourraient adhérer ceux et celles qui lisent cet article et qui, salariés du privé comme du public qui sont à la recherche d'une " bonne mutuelle " au moment de quitter le monde du travail salarié.

### Une bonne mutuelle !

Qui répond bien à nos exigences de retraités et de syndicalistes : en prenant en compte une santé, devenant au fil des ans, plus fragile, des revenus plus modestes et du choix délibéré d'une gestion démocratique par et pour les adhérents.

La philosophie des négociateurs de cette " complémentaire santé mutualiste " a été d'obtenir la protection la meilleure possible en termes de remboursements pour des cotisations les plus justes possibles. Et ce, dans un organisme géré par ses adhérents qui, élus, rendent compte de leur gestion. Une mutuelle pluri-générationnelle qui permette aussi l'adhésion des membres actifs de la famille ainsi que des enfants et qui agit aussi dans le cadre de la prévention.

### Une proposition de l'UFR ouverte à tous

Nous avons décidé de promouvoir ce " service " car promouvoir une bonne mutuelle est un acte militant : la participation de chaque adhérent au fonctionnement des instances de direction de sa mutuelle est la garantie d'une saine gestion et du respect de chacun.

Par ailleurs, plus il y aura d'adhérents à " notre régime ", la Mutuelle Familiale Centre Auvergne, et plus les cotisations baisseront.

N'importe quel retraité, du secteur privé " en peine " de mutuelle au moment de quitter son entreprise ou du secteur public peu satisfait de son régime mutualiste, ainsi que les membres de sa famille, s'il le souhaite, peut faire la demande d'un dossier d'inscription que nous tenons à sa disposition : tous renseignements en s'adressant à (micheledouville@yahoo.fr).

### Comment ça marche ?

Aujourd'hui, l'adhésion est nationale ainsi que le traitement des dossiers avec un correspondant particulier identifié ; mais après les 2 premières années de mise en route, des correspondants régionaux seront " installés ".

- Pas de délai de carence : les prestations sont servies aussitôt l'adhésion concrétisée.
- Pas de surcotisation selon la tranche d'âge considérée.
- Pas de dossier de santé exigé pour l'admission d'un adhérent.

### Pour les pensions les plus faibles :

Vous pouvez demander la CMUC auprès de votre caisse de sécurité sociale, les droits sont ouverts à partir du revenu annuel :

de 10 491€ pour 1 personne  
de 15 737€ pour 2 personnes  
de 18 884€ pour 3 personnes  
de 22 032 € pour 4 personnes.

Si vous dépassez de peu les montants ci-dessus vous avez le droit à une aide de la sécurité sociale pour adhérer à une mutuelle qui est de :

pour les - de 16 ans : de 100 € par an  
pour les 16 à 49 ans : de 200 € par an  
pour les 50 à 59 ans : de 350 €  
pour les 60 ans et + : de 500 € par an.

Pour les personnes au-dessus du plafond de la Sécurité sociale ne pouvant pas obtenir la CMUC ou l'aide de la sécurité sociale, des aides pour adhérer à " une complémentaire santé " peuvent être obtenues auprès des conseils régionaux.

Leur montant varie selon les régions : se renseigner auprès des mairies, le dossier peut être monté par les CCAS.

► Par **Annick GUILLOCHON**  
et **Michèle DOUVILLE**

## MGEN Assemblée générale de Loire-Atlantique

Au cours de cette assemblée départementale, Marc TRANCHAT du bureau national de la MGEN a apporté des précisions sur la taxe des mutuelles (11%) par rapport aux engagements du Président de la République. La MGEN sera vigilante pour faire annuler cette taxe.

Le terme " d'économie humaine " avec les principes de " solidarité " et de " responsabilité " a été longuement expliqué dans le rapport d'activité.

Un débat sur la perte d'autonomie a eu lieu en fin de cette AG, avec un rapport fort de Marc TRANCHAT pour une gestion de la perte d'autonomie dans une 5<sup>è</sup> branche de la Sécurité sociale, position qui est celle de la CGT.

En Loire Atlantique, les élections au comité de section ont permis de faire entrer 3 syndiqués CGT sur 4 candidats pour 11 places, ce qui prouve que nous pouvons assurer notre contrôle démocratique dans la MGEN. Il est vrai que les candidatures sont individuelles, sans appartenance syndicale. Cela n'empêchera pas nos camarades d'apporter nos idées CGT.

► Par **Roland PACOUTET, CE de l'UFR**

# Quelle prise en charge pour l'aide à l'autonomie ?

En mars 2011, Le Lien n° 166 de mars 2011 publiait déjà un article sur l'aide à l'autonomie ; peu avant, le magazine Vie nouvelle (n° 160) publiait un dossier sur le même sujet, enfin, le site internet de l'UCR présente en permanence un ensemble de dossiers tenus à jour.

Il ne s'agit pas avec ce nouvel article de répéter ou " d'enfoncer le clou ", mais de prendre en compte ce qui a changé dans le paysage.

Rappelons que le précédent gouvernement renvoyé par le vote populaire avait brandi l'annonce d'une réforme de la dépendance qui devait aboutir au plus tard en juin 2011 : après de nombreux rapports, groupes de travail... journées de rencontre, on n'a pu que se réjouir que le président de la République ait reculé et que cette décision n'ait pas abouti car elle faisait une large place aux assurances privées, au recours sur patrimoine, et aux aidants familiaux, mettant dans la balance comme pour la " réforme " des retraites le poids de la " dette " que nous laissons à nos enfants.

À ce qui pouvait passer comme le dernier chantier de Sarkozy et qu'il n'a pas mis en oeuvre, succèdent de nouvelles propositions.

Le PS a adopté un texte en juillet 2011 qui se pose résolument contre ce qu'avançait Sarkozy. Sur plusieurs points, il rejoint les propositions de la CGT, en contredisant l'évaluation du poids financier pour les années à venir, en avançant l'idée de la reconnaissance d'un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, en proposant " l'accessibilité de la société ", par exemple, en changeant en profondeur l'urbanisme , en révolutionnant les ser-

vices publics pour passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle.

Le projet propose que l'aide à l'autonomie constitue un nouveau champ de la protection sociale, met en valeur la nécessité de la prévention ; il veut également que le rôle des Conseils généraux soit conforté et que leur part financière soit mieux partagée avec l'Etat.

De nombreuses propositions sont exposées dans ce document mais le point qui nous paraît particulièrement important est l'insistance sur la formation des personnels.

Pendant ce temps, notre organisation a beaucoup travaillé et renforcé les propositions qu'elle avance.

D'abord elle réaffirme que le risque de perte d'autonomie n'atteint pas de la même façon les cadres et professions intellectuelles (2,2%) et les ouvriers (5,4%). Le respect de la santé au travail, la prévention sont des points importants à prendre en compte.

C'est bien la Sécurité sociale qui doit prendre en charge l'aide à l'autonomie dans le cadre d'un nouveau droit, mais la CGT s'oppose à l'instauration d'un " cinquième risque " qui ferait de " personne dépendante " une population à part. Rappelons que de notre point de vue, la vieillesse est un âge de la vie, pas une maladie ni une tare.

La prévention tout au long de la vie est capitale pour une vraie politique de santé : protection maternelle et infantile, médecine scolaire, médecine du travail, toutes profondément réformées pour prendre en charge cette prévention et permettre une vieillesse sereine.

► Par Catherine LEFEBVRE  
Membre de la CE UFR

### Un coût insupportable ?

1,2 millions de bénéficiaires de l'APA = 6,7% des 16,4 millions de personnes de plus de 60 ans. 7% de ces dernières sont touchées par une perte d'autonomie partielle ou totale, 50 % des plus de 80 ans

Dépense publique consacrée à la prise en charge de la perte d'autonomie : 1,3 % du PIB en 2010 = 24 milliards, dont

- 14 milliards pour les dépenses de soins (normalement assumées par l'Assurance maladie),
- 1,9 milliard pour l'hébergement,
- 6,8 milliards (1/3 CNSA, 2/3 départements pour l'APA, etc.) c'est-à-dire un coût équivalent, même si cela est important, à 10% du budget de la protection sociale, 1 point de PIB de ce coût étant égal à celui d'un enfant de 10 ans,
- 1,5 milliard pour les personnes faiblement dépendantes.

On voit que le coût réel de la perte d'autonomie des personnes âgées équivaut à 6,8 milliards qui pourraient monter au plus à 8 milliards.

### Pas si cher que ça !



### Maintien à domicile

Bien sûr, la plupart des personnes âgées souhaitent leur maintien chez elles, dans leur milieu, avec leurs amis et souvent leur famille (heureusement d'ailleurs vu le peu de " lits " ouverts et surtout accessibles aux retraités).

Ce qui nous met sur la voie de la nécessité de l'adaptation du logement, particulièrement pour éviter les accidents très nombreux, de l'aménagement de l'environnement plus large, permettant la circulation, les contacts et bien sûr, l'aide à domicile dont nous allons reparler.

Ce service d'aide à domicile doit éviter un recours excessif aux aidants familiaux et former un réseau coordonné de soins et d'aide, même occasionnelle.

Même si le projet de l'actuel gouvernement semble plus proche de celui élaboré par la CGT, ne doutons pas que la plus grande vigilance reste de mise, d'abord pour que les décisions soient à l'ordre du jour de la représentation nationale sans retard et que l'ensemble des points soient débattus et donnent lieu à des lois satisfaisantes pour tous les concernés, actuels et futurs.



### Service à la personne (SAP) ou Assistante de vie

Ces personnels de l'aide à domicile doivent être respectés.

On sait que la CGT n'a pas signé la nouvelle convention collective unique : elle paraissait particulièrement injuste, d'ailleurs à part deux organisations syndicales, la plupart des signataires sont des organisations d'employeurs !

Dans tout le pays les principaux intéressés se sont mobilisés contre ce texte. Dans un milieu où domine temps partiel et la précarité, particulièrement féminisé (94% sont des femmes), s'affirme l'exigence d'un statut de haut niveau qui reconnaisse leur qualification.

La formation pour permettre un service de haute qualité et des relations apaisées avec les vieilles personnes, est indispensable. Même si l'on peut admettre qu'aucun diplôme ne soit exigible pour cet emploi, des formations nationales (DEAVS) existent et les employées doivent être encouragées à l'obtenir, en alternance par exemple.

Les conditions sont dures : alors que ces SAP sont des gisements d'emplois partout en France, on ne peut que constater des suppressions de postes, donc une dégradation des conditions de travail, déjà mauvaises. Les conditions d'attribution de l'APA se sont durcies et de ce fait, le " reste à charge " pour les anciens devient insupportable.

Devant cette situation, la CGT propose un financement national solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale. Là encore, comme pour l'aide à l'autonomie, le Parti socialiste affirme cette volonté. Mais notre vigilance devra rester entière pour que nos camarades obtiennent la satisfaction de leurs revendications.

► Par Catherine LEFEBVRE  
Membre de la CE UFR



### Adresses électroniques

Les retraités ont particulièrement besoin d'informations, aussi l'UFR envoie à ceux qui nous ont fourni leur adresse mail des informations quotidiennes.

Si vous êtes intéressé(e)s par nos envois, n'hésitez pas à nous fournir votre mail à :

[ferc.ufr@ferc.cgt.fr](mailto:ferc.ufr@ferc.cgt.fr)